



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>42602</b>	De <b>M. Pierre Morel-À-L'Huissier</b> ( UDI et Indépendants - Lozère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > Gestion de la crise sanitaire	<b>Analyse</b> > Gestion de la crise sanitaire.
Question publiée au JO le : <b>16/11/2021</b> Réponse publiée au JO le : <b>22/03/2022</b> page : <b>1980</b> Date de changement d'attribution : <b>28/12/2021</b>		

### Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre de l'intérieur sur la gestion de la crise sanitaire. Il lui demande les raisons qui ont prévalu à la gestion de la crise sanitaire par le ministère des solidarités et de la santé au lieu et place du ministère de l'intérieur et notamment de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). Il lui demande de lui préciser quelles sont les raisons qui ont conduit à l'utilisation de TGV médicalisés, spécialement aménagés, alors même que la sécurité civile était dotée de moyens hélicoptérés et aériens. Il lui demande de lui préciser le coût de ces TGV sanitaires.

### Texte de la réponse

La direction politique et stratégique des crises majeures est assurée par le Premier Ministre qui confie à un ministère sectoriel la conduite opérationnelle de la crise, désigné en fonction de la nature des événements. Du fait du caractère principalement sanitaire de la crise, dont découlait l'objectif de contenir l'épidémie et le débordement du système hospitalier, le ministère des solidarités et de la santé a été mobilisé en première ligne. Il est rapidement apparu que la crise épidémique, de par son intensité et sa complexité, revêtait également une dimension multisectorielle. L'activation du Centre interministériel de crise (CIC) le 17 mars 2020 a permis d'assurer la coordination des pouvoirs et acteurs publics et notamment la formation d'un binôme entre le ministère chargé de la santé et le ministère de l'intérieur, structurant la chaîne opérationnelle pour répondre à la crise. Lors de la première vague, l'afflux de patients dans les services de réanimation de certaines régions du nord-est de la France a nécessité la mise en œuvre d'évacuations sanitaires (EVASAN) vers les établissements de santé les moins en tension d'autres régions. Ces EVASAN ont reposé sur la mobilisation de plusieurs moyens de transport : avions et hélicoptères des armées, hélicoptères HéliSMUR du SAMU, hélicoptères Dragon de la sécurité civile, ambulances médicalisées, et des trains sanitaires mis à disposition gracieusement par la SNCF. Seule l'utilisation croisée de ces différents moyens de transports a permis d'assurer la prise en charge de tous les patients, sans altérer la couverture opérationnelle des moyens hélicoptérés pour les autres urgences du quotidien.